

CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE du 28 Février 2022**

Présents : BÉLONIE Sylvette - BENOIT Annie - DE ABREU Zargha - DÉGAT Frédéric - DELMAS Yves - FAVORY Jean Michel - FRESQUET Sylvie - LAGARDE Edith - LAURENT Marjorie - LEGRAND Christian - MICHEL Christian - NOYER Anaïs - PITTALUGA Nicole - REBOUL Patrick - VIÉGAS José.

Absents : GIBERT David (procuration à Mme BELONIE Sylvette) - SOULADIÉ Daniel (procuration à Mr FAVORY Jean-Michel) - ALBAGNAC Audrey excusée - CATRAIN Alexandre.

Secrétaire de séance : Mr DEGAT Frédéric.

La séance est ouverte à 20 h.

Projet « Recensement encombrants ». Louis DEVOYON nous présente ce projet en cours d'aboutissement élaboré dans le cadre de la Commission Environnement et Citoyenneté.

Ce projet a pour but d'éliminer les décharges sauvages sur la commune par le biais d'un site numérique, c'est un outil de sensibilisation et de communication réalisé avec l'association « Le bon sens ». Une fois abouti, une convention de partenariat sera établie entre l'association et la municipalité.

① - Approbation du compte-rendu de la séance du 31/01/2022 : Adopté unanimement.

② - Renouvellement de contrat CUI de Mme Ana-Rosa MASSELINE :

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de renouveler le Contrat Unique d'Insertion (CUI) de Mme Ana-Rosa MASSELINE, pour être employée aux écoles, à la cantine, à l'ACM et à l'Espace Jean Carmet.

Il énonce les divers articles du contrat, soulignant :

- La durée : 9 mois, à compter du 04/03/2022
- La rémunération brute : 919,59 €,
- L'horaire hebdomadaire : 20h minimum,
- Le taux de prise en charge de la rémunération par l'Etat : 80%.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de Mme Ana-Rosa MASSELINE dans le cadre d'un CUI aux conditions énoncées et donne tout pouvoir à Mr le maire pour conclure cet engagement.

③ - Prise en charge des frais de visite médicale pour les agents travaillant à la cuisine :

Mr le Maire indique que les personnels exerçant leur mission dans le cadre de la cuisine centrale doivent être régulièrement suivis par la médecine du travail et bénéficier tous les 2 ans d'une visite médicale. Il s'agit d'une obligation pour la collectivité employeur pouvant entraîner, en cas de non-respect, la remise en cause de l'agrément de la cuisine centrale ou la mise en cause de la responsabilité de la commune.

Cette visite a notamment pour objectif de la compatibilité ou incompatibilité de l'agent à assurer les tâches le mettant en contact avec les denrées alimentaires. A l'issue de cette visite, le médecin établit un certificat médical portant la mention « apte à la manipulation de denrées alimentaires » qui sera conservé dans le dossier de l'agrément de la cuisine centrale et dans le dossier de chaque agent concerné.

Compte-tenu de l'absence de médecin de prévention au sein du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale depuis plusieurs années, du refus des différents organismes compétents en matière de prévention de prendre en

charge nos agents et de la non réponse du médecin agréé par le CFPT sur le secteur de Gourdon, deux autres médecins agréés à Souillac ont été sollicités.

Un des deux praticiens a répondu favorablement à cette demande et accepte de prendre en charge les 5 agents travaillant à la cuisine centrale.

Afin d'éviter aux agents de faire l'avance des frais d'honoraires du médecin, M. le Maire propose à l'assemblée de prendre en charge le coût de ces visites.

Au vu de l'état complété par le praticien et ce pour la présente mandature. Après délibération, le conseil municipal, par 16 votes favorables et une abstention, approuve ce projet.

4 - Appel à projets 2022 dans le cadre du dispositif « fonds publics et territoires » :

La CAF a lancé un appel à projet intitulé « fonds publics et territoires » pour l'année 2022. Sont éligibles à ce financement les accueils de loisirs sans hébergement. Les dossiers sont à déposer avant le 1^{er} avril 2022.

Parmi les 6 axes prioritaires retenus, l'ACM du Vigan peut être éligible au titre du « maintien et développement des équipements et services dans des territoires spécifiques ».

La CAF participe pour un minimum de 500 € de subvention allant jusqu'à un maximum de 80 % du coût du projet. Les frais de démarrage et d'installation informatique sont également pris en charge.

M. le Maire propose donc de déposer une demande de subventions auprès de la CAF du Lot pour le remplacement des jeux utilisés par les enfants de l'ACM et l'aménagement d'un poste bureautique (PC fixe et bureau) pour les animatrices de l'ACM afin de les rendre autonomes dans leur travail.

Le coût des différents achats est de :

• Aire de jeux	22 379,00 € HT
• PC fixe	749,17 € HT
• Bureau informatique	439,00 € HT
TOTAL	<u>23 567,17 € HT</u>

M. le Maire propose de solliciter une aide financière de 80 % auprès de la CAF. Le plan de financement serait le suivant :

• CAF	18 853,73 € HT
• Commune	<u>4 713,44 € HT</u>
TOTAL	<u>23 567,17 € HT</u>

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès de la CAF et à signer tous les documents nécessaires.

5 - TABLEAUX des permanence Elections Présidentielles des 10 et 24 avril 2022 :

Le tableau de tenue des bureaux de vote est établi avec le concours des élus et de membres de la commission de contrôle des listes électorales.

6 - COMPOSITION COMMISSION PLUI :

Mr le Maire informe que dans le cadre de la mise en place du PLUI prescrit par la Communauté de Communes Quercy Bouriane par délibération du 13 octobre 2021, les modalités de collaboration entre les communes et la Communauté de Communes ont fait l'objet d'un débat en conférence des maires le 2 juillet 2021.

Chaque commune participe à la construction et à la validation du PLUI à chaque étape : diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable (PADD), arrêt et approbation.

Le PLUI nécessite une mobilisation forte des élus et une large concertation, à cette fin il convient de créer une commission communale qui sera une instance de travail interne à la commune et qui pourra étudier des sujets spécifiques en vue de faire des propositions et des observations à la Communauté de Communes.

Composée de 8 élus : 4 titulaires et 4 suppléants, cette commission s'inscrira dans une démarche de collaboration préservant l'intérêt de tout le territoire et de ses habitants.

1. FAVORY Jean-Michel
 2. SOULADIÉ Daniel
 3. LAGARDE Edith
 4. LEGRAND Christian
- Se portent candidats titulaires

1. DE ABREU Zargha
 2. DEGAT Frédéric
 3. FRESQUET Sylvie
 4. MICHEL Christian
- Se portent candidats suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime approuve ces candidatures.

7 - SUPPRESSION DE 3 POSTES D'ATP 2^{ème} CLASSE – CRÉATION DE 3 POSTES D'ATP 1^{ère} CLASSE :

Mr le Maire propose au conseil municipal, afin de promouvoir trois employés par un changement de grade :

- De supprimer 3 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, au 1-03-2022.
- De créer 3 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, au 1-3-2022.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de Mr le Maire.

8 - Questions Diverses :

- Remerciements de 4 familles à qui la mairie avait adressé ses condoléances, suite au décès de leur proche.

- Vœux Mairie St Cirq Madelon

- Maison Doat Ernie dans le Bourg à la vente, elle a été visitée par le Maire et deux élus, la configuration de cette maison nécessitant d'importants travaux pour réhabilitation en bureaux annexes de la mairie ne permet pas de donner une suite favorable

- Rénovation logement ancienne école et local professionnel ex JB Pro : suite à la visite du CAUE, une étude de la rénovation du logement et du commerce a été rendue, ces travaux seront prévus sur le budget 2022

- Boulodrome: l'architecte travaille sur ce dossier, le géomètre a été sollicité et une réunion de travail doit avoir lieu prochainement

- Traversée du bourg : le bureau d'études ORLIAC de Capdenac a été choisi lors d'une réunion à la CCQB. Une réunion de la commission technique aura lieu le 21/03/2022 à 10 h salle du conseil Mairie. Les membres de ce bureau d'études sont déjà venus sur site afin de prendre connaissance des lieux

- Terrain ZA des Millepoises, la Communauté de Communes Quercy Bouriane ne dispose plus de terrains disponibles sur Gourdon et Cougnac pour accueillir de nouveaux porteurs de projet . Elle envisagerait de racheter les terrains disponibles de la ZA et soumettra cette éventualité lors d'un prochain conseil communautaire. Le conseil municipal, unanime y est favorable.

- Habiter Autrement : le dossier en cours a été remis à Mr Gastal, Président de Lot Aide à Domicile qui l'étudiera, une restructuration a lieu au sein de cette association et du bailleur social « Lot Habitat » avec qui nous avons déjà collaboré

- Enercoop : le projet doit être retravaillé , la DDT n'est pas opposée au projet mais a émis des réserves sur certains points

- Mariages :-**Mr MAURIEGE M et Mme PIERQUIN L. le samedi 05 mars 2022 à 15h30 (DEGAT et MICHEL)**

-Mr HOVE P. et Mme PETIT H. le samedi 12 mars 2022 à 17 h (DE ABREU et LAURENT)

- Cérémonie au monument aux morts le 19/03/2022 à 12 h avec dépôt de gerbe et pot de convivialité
 - Installation : Table d'Isabelle, un repreneur habitant la commune a été reçu et commencera son activité le 15 mars 2022 (Vente de burgers)
 - Subventions FAST- Amendes de police avant le 29/04/2022, max 30 000 euros sur 3 ans, subvention de 2000 euros à 30 000 euros (mini 25 %) (Département) Ces subventions seront demandées afin de réhabiliter l'accès très dégradé du cimetière.
 - Syndicat mixte des versants Céou Germaine (aides territoire) : désimperméabilisation et mise en œuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, des subventions sont proposées et une étude pourrait être envisagée pour le parking du boulodrome.
 - Commission Culture (F.Dégat):- Les spectacles en cours ont une bonne fréquentation, Nadau est complet, la pièce de théâtre «Les cachotiers » se déroulera le 09/04/2022
 - Commission Environnement (E.Lagarde):-Des rencontres avec les riverains du parc photovoltaïque ont eu lieu, soulevant des questionnements divers, d'autres réunions sont prévues la journée. Cela permet d'informer et de répondre à certaines interrogations
 - Ville Prudente:-Sollicitation de l'installation d'un logo moyennant une cotisation annuelle. La mairie ne donnera pas suite à cette proposition
 - Réservation salle du conseil:-il est demandé de réserver à l'avance la salle du conseil pour les réunions afin de pallier à tout doublon et organiser une bonne intendance. A savoir que les associations devront privilégier la salle des fêtes pour organiser leur assemblée générale ou leurs réunions.
 - Poste comptabilité-Urbanisme:-Suite à l'arrêt maladie de longue durée d'un agent, une employée a été recrutée en remplacement. Celle-ci, en formation au centre de gestion assure les missions dévolues à ce poste de manière très satisfaisante. Compte tenu de la charge de travail incombant à la collectivité, il est envisagé de créer un poste comptabilité-Urbanisme sur lequel elle serait affectée.
- Dates prochains conseils : 14/03/2022 à 20h30 et 05/04/2022 à 20h30

La séance est levée à 22 h 23